

# TAMA : PAS DE NÉGOCIATION SANS CADRE CLAIR ET TRANSPARENT

## LA FNME-CGT PORTE LES CONDITIONS D'UNE NÉGOCIATION LOYALE AU BÉNÉFICE DES SALARIÉS

TAMA (Travailler Autrement Manager Autrement) est désormais une réalité installée depuis plusieurs années.

**Pour beaucoup TAMA se résume au télétravail,**  
ayant à juste titre pour la CGT apporté de réels bénéfices aux salariés y étant éligibles.  
**Mais TAMA ce n'est pas que ça.**

**Les conditions et l'organisation du travail** (Flex-office, prise de travail sur chantier...), **ainsi que les méthodes de management** (projets d'équipe) **évoluent sans transparence, ni contrôle social et avec des impacts non négligeables sur les salariés.**

**Dans ce contexte, la FNME-CGT aborde cette négociation avec la volonté d'engager un travail de fond, tout en réaffirmant qu'aucune avancée sérieuse ne pourra être envisagée sans disposer d'une vision claire du bilan de ces années TAMA.**

## La FNME-CGT demande des données consolidées par métier et population, notamment sur :

- La charge de travail
- La mise en oeuvre et le suivi des projets d'équipe
- Le télétravail : pratiques réelles, conditions d'exercice, égalité de traitement
- Les activités télétravaillables actualisés par métier
- L'organisation et le temps de travail : amplitudes, réunions, gestion de l'autonomie
- La santé au travail : absentéisme, arrêts maladie, risques psychosociaux, RPS/TMS
- Le handicap et les adaptations nécessaires, y compris en télétravail
- L'accompagnement des nouveaux arrivants, souvent fragilisés
- Les impacts du numérique, de l'IA et des évolutions managériales

**Sans ces éléments, il n'est pas possible d'évaluer réellement les effets de TAMA ni de construire un nouvel accord qui se doit de corriger les dysfonctionnements, de garantir des conditions de travail favorables à toutes et tous dans une organisation où chacun à sa place.**

**Pour la FNME-CGT, l'objectif est clair :**

**Prendre en considération l'expression des salariés pour faire de cette négociation une avancée concrète pour les agents en termes d'organisation et de conditions de travail.**

